



Ville de Castelnau-d'Aude
Direction Éducation Jeunesse

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 7. Finances Locales
Sous matière : 7.1 Décisions Budgétaires

OBJET : PRESTATIONS DE RAMASSAGE, ENTRETIEN ET LIVRAISON DU LINGE POUR LES ECOLES DE LA VILLE DE LA VILLE DE CASTELNAUDARY

Décision N° 2026-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnau-d'Aude,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 en date du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire, et notamment le 2^{ème} alinéa,

CONSIDERANT qu'il convient de déléguer la prestation de ramassage, entretien et livraison du linge pour les écoles de la ville de Castelnau-d'Aude,

CONSIDERANT la proposition de l'AFDAIM-ADAPEI 11,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer le contrat avec l'ESAT de Castelnau-d'Aude, « atelier du Lauragais » (AFDAIM ADAPEI 11) sise Rue Henri Becquerel – ZI En Tourre.

ARTICLE 2 : De préciser que le présent contrat prend effet à partir de sa date de notification pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit 3 fois de façon expresse et pour la même durée.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense à l'exercice budgétaire correspondant.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnau-d'Aude, le 12/01/2026

Le Maire,
[Signature]
Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le **13 JAN. 2026**

ID : 011-211100763-20260112-DEC202601DEJ-CC

Berger Levrault